

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS*concernant****l'élaboration d'un cahier des charges et de lettres de mission pour les représentants de la Ville d'Yverdon-les-Bains au sein des organes de haute direction des personnes morales***

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Répondant à un vœu exprimé de longue date par la Commission de gestion (COGE), la Municipalité a entrepris de réactualiser les lettres de mission données aux représentants de la Ville d'Yverdon-les-Bains au sein des organes de haute direction de personnes morales dans lesquelles elle dispose de siège(s). Ce projet au long cours a été mené entre 2019 et 2020. Il est toutefois apparu plus cohérent aux yeux de la Municipalité de le présenter d'un seul tenant ; c'est pourquoi la présente communication ne vous a pas été transmise auparavant.

Après avoir examiné les besoins et attentes, il est apparu judicieux de retenir une approche en deux phases.

La première phase a consisté en la rédaction d'un cahier des charges des représentants de la Ville auprès des personnes morales. Ce cahier des charges s'applique aux représentants de la Ville qui siègent tantôt au sein des organes de haute direction, tantôt au sein de l'organe délibérant des personnes morales susmentionnées. Il vise à poser des règles claires s'agissant notamment des critères de sélection de ces représentants, de la durée et de la fin de leur mandat, des obligations qui leur incombent, de leur relation avec l'exécutif communal et de leur rémunération.

La seconde phase a consisté en la rédaction de lettres de mission pour chaque représentant de la Ville d'Yverdon-les-Bains au sein des organes de haute direction de personnes morales dans lesquelles elle dispose de siège(s). Outre le fait de concrétiser les règles fixées dans le cahier des charges, chaque lettre de mission énumère les objectifs stratégiques et financiers que doivent défendre les représentants de la Ville au sein de l'organe de haute direction dans laquelle ils siègent. Dans un premier temps, la Municipalité a retenu trois personnes morales – soit LNM SA, TRAVYS SA et SAGENORD – pour établir des lettres de mission prototypes. Après validation de celles-ci, il a ensuite été possible d'en établir d'autres sur la base du même modèle. A ce jour, la Municipalité dispose ainsi de treize lettres de mission concernant huit personnes morales emblématiques, dans lesquelles elle est représentée au sein de l'organe de haute direction : Energie naturelle du Mollendruz SA, Enerdis Approvisionnement SA, LNM SA, TRAVYS SA, SAGENORD SA, STRID SA, Y-CAD SA et Y-Parc SA.

Convaincue que ces lettres représentent un instrument de gouvernance moderne répondant à un véritable besoin, la Municipalité souhaite à terme que tous ses représentants au sein d'un organe de haute direction d'une personne morale soient dotés d'une lettre de mission, indépendamment de sa forme juridique (SA, fondation, association, coopérative, etc.). Elle s'engage donc à poursuivre ce projet pour d'autres sociétés ou entités, de manière à disposer de telles lettres pour la législature à venir.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher